



PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Conseil de gestion du 12 octobre 2017

Délibération PNMG_2017_04

Adoption du relevé de décisions de la séance du 21 mars 2017

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-32, R. 334-35 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses,

Vu l'arrêté conjoint n°2012-89 du 17 août 2012 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, modifié par les arrêtés conjoints n°2013-11 du 21 février 2013, n°2013-60 du 26 septembre 2013 et n°2015-32 du 24 avril 2015 et n°2016-147 du 17 novembre 2016,

Vu la délibération n°2016-24 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 6 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le projet de relevé de décisions de la séance du 21 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

**Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin des Glorieuses,**



Bernard CRESSENS



Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses

Séance du 21 mars 2017

Relevé de décisions

Approuvé le 12 octobre 2017

Cette réunion du Conseil de gestion s'est tenue depuis le siège des TAAF, antenne du Parc naturel marin des Glorieuses, à St-Pierre de la Réunion et en audioconférence depuis Paris, antenne parisienne des TAAF.

OUVERTURE DE SEANCE

La séance est présidée par **M. Bernard CRESSENS**, président du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses. Il remercie l'ensemble des membres du Conseil de gestion pour leur présence et fait un point sur les absences et les procurations. Après avoir constaté que le quorum est réuni, le Président ouvre la séance.

Il présente Mme Bichara BOUHARI PAYET, présidente du Parc naturel marin de Mayotte, qui siège également à ce titre au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

Il présente également les agents présents à cette séance :

- Isabelle BEDU, directrice adjointe en charge du service ingénierie,
- Caroline BALLERINI, directrice adjointe en charge du service opérations,
- Marc-Henri DUFFAUD, chargé de mission espèces et habitats, qui prendra ses fonctions le 1^{er} mai
- Anne-Laure CLEMENT, chargée de mission Glorieuses aux TAAF.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Approbation du relevé de décisions du conseil de gestion du 2 décembre 2016
- ✓ Approbation du rapport d'activité 2016
- ✓ Approbation du programme d'actions 2017
- ✓ Point d'information sur la création de l'Agence Française pour la Biodiversité
- ✓ Point d'information sur l'organisation des missions de contrôle
- ✓ Questions diverses.

Le Président ajoute deux points divers sur le renouvellement du conseil de gestion et le Conseil maritime ultramarin de bassin.

Décision L'ordre du jour est validé.

APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DE GESTION DU 2 DECEMBRE 2016

En l'absence d'observations sur le projet de relevé de décisions, le Président le soumet au vote.

Décision	Le relevé de décisions de la réunion du conseil de gestion du 2 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité	Délibération 2017_01
----------	---	----------------------

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Le Président remercie Clément QUETEL au nom du conseil de gestion et remercie Mme le Préfet d'avoir mis une nouvelle chargée de mission à disposition du Parc.

Anne-Laure CLEMENT présente le rapport d'activité 2016.

Les échanges portent sur :

- Les données relatives aux activités des thoniers senneurs étrangers dans le périmètre du Parc : les données conventionnées avec l'IRD dans le cadre du SIH ne concernent que les navires sous pavillon français, ces données seront ajoutées au rapport d'activité dans un focus produit par les TAAF, qui disposent des données correspondantes dans le cadre du programme d'observateurs embarqués OBSPEC. Il est également précisé que ces données alimentent d'ores et déjà le tableau de bord du Parc pour les indicateurs relatifs à la pêche thonière.
- L'insertion, dans le rapport d'activité du Parc, de focus sur les activités des autres acteurs dans le périmètre du Parc, comme cela a été fait l'an dernier, dans le but de valoriser leur travail qui contribue également à l'atteinte des objectifs du Parc. Les acteurs intéressés doivent envoyer leurs contributions à la chargée du Parc naturel marin des Glorieuses d'ici le 4 avril 2017.
- La fréquentation touristique du Parc, qui n'a fait l'objet d'aucune autorisation officielle en 2016 : il n'y a pas eu d'infraction constatée en 2016 sur les Glorieuses par les détachements sur place et par les bâtiments de la Marine, même si des passages sont évoqués sur l'îlot du Lys. Les Zodiac déployés sur place permettent d'assurer la surveillance de cet îlot. Mme le Préfet signale que Le Ponant sera en croisière dans les îles Eparses en avril 2017.

Décision	Le rapport d'activité 2016 est approuvé à l'unanimité Il est demandé aux acteurs et partenaires de faire part de leurs contributions afin de mettre en lumière, sous forme de focus, les actions qu'ils ont menées dans le périmètre du Parc et qui contribuent à l'atteinte des objectifs du plan de gestion.	Délibération 2017_02
----------	---	----------------------

APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2017

Isabelle BEDU présente le programme d'actions 2017.

Les échanges portent sur :

- Le changement du format du programme d'actions 2017, désormais commun à tous les parcs naturels marins ce qui permet une approche plus synthétique.
- Les missions de surveillance organisées dans le cadre de la coopération régionale (INTERREG V).
- La coopération régionale et l'intérêt pour le Parc de participer aux échanges régionaux (consortium sur les cétacés, partage de données de photo-identification, projet d'étude de la biodiversité des milieux profonds par caméras sous-marines...): les TAAF annoncent le lancement prochain du consortium de recherche sur toutes les Eparses et rappellent que tous les développements de programmes scientifiques devront passer par ce consortium. L'appel est prévu fin mars et sera doté d'une enveloppe de 200 à 250 k€ / an sur 3 ans. Les réponses sont attendues pour la mi-juin.
- Le projet COPRA retenu dans le cadre du programme européen BEST 2.0, qui bénéficie d'un financement de 400 000€ sur 3 ans.
- La publication fin avril de la première esquisse du tableau de bord du Parc naturel marin des Glorieuses.
- La formation des pêcheurs dans le cadre de la coopération régionale et l'importance de former et sensibiliser l'ensemble des professionnels qui ont vocation à être sur l'eau, quelle que soit leur nationalité, notamment sur les aspects réglementaires.
- L'intérêt qu'il y aurait à interdire à Mayotte, comme aux Glorieuses, les dispositifs dérivants de concentration de poissons, comme le Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte le demande depuis 2013.
- L'importance de la coordination entre le Parc et les TAAF pour la mise en œuvre du plan de communication.
- La volonté de renforcer la communication sur le Parc naturel marin des Glorieuses à Mayotte en organisant une séance du Conseil de gestion à Mayotte pour favoriser les contacts avec les acteurs locaux : Mme le Préfet est favorable à cette proposition.
- Quelques questions techniques relatives au budget prévisionnel.

Le Président sollicite les autres acteurs pour faire connaître leurs contributions prévues en 2017 à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc.

POINT D'INFORMATION SUR LA CREATION DE L'AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE

Cécile PERRON présente la nouvelle Agence Française pour la Biodiversité.

Le Président informe le Conseil de gestion de l'initiative des présidents de parcs, qui ont sollicité leur participation au comité « milieux marins et littoraux ».

Mme PAYET explique qu'elle souhaite développer les échanges avec les autres présidents pour bien les représenter au Conseil d'administration de l'AFB.

POINT D'INFORMATION SUR L'ORGANISATION DES MISSIONS DE CONTROLE

M. PERSON présente les missions de contrôle prévues dans le cadre de la coopération régionale sur l'OSIRIS, en partenariat avec le GIE qui fournit l'équipage civil. Le budget de 73 k€ fourni par le Parc permet d'obtenir des fonds INTERREG sur l'année 2017.

Deux missions d'une durée totale de 9 jours seront réalisées dans le Parc. Les objectifs sont les suivants : police des pêches, activités de plaisance / plongée provenant de Mayotte, police de l'environnement de manière élargie. Toutefois, les contrôles seront opportunistes et cibleront tout type d'activités (plaisance, pêche, braconnage, pollutions, etc.).

Pour le Parc, Mme BALLERINI sera embarquée. Des inspecteurs des pays membres de la CTOI sont également associés.

Les échanges portent sur :

- Les aspects diplomatiques, qui ne posent pas de difficulté particulière dans la mesure où le projet s'inscrit dans le cadre d'un plan régional de contrôle des pêches. Les contrôles portent aussi sur les ZEE étrangères grâce aux inspecteurs étrangers embarqués. La mission ne se rend pas dans la ZEE des Comores.
- L'intérêt du projet en termes de partage de compétences et de développement des contrôles relatifs à l'environnement.
- L'intérêt d' « éclairer » la mission par des images satellites (TRIMARAN) et la nécessaire vigilance sur l'efficacité de l'outil (cibles petites, couverture nuageuse) par rapport au coût.
- La problématique de la pêche illégale au concombre de mer dans les îles Eparses.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil maritime ultramarin de bassin

Le Président informe le Conseil de gestion que le CMUB (Conseil maritime ultramarin de bassin) travaille sur sa stratégie maritime de bassin. Quatre groupes de travail sont prévus et le Président s'est inscrit dans chacun des groupes.

M. CRESSENS et Mme PAYET proposent aux membres du Conseil de gestion qui souhaiteraient apporter une contribution, soit de s'inscrire dans un groupe de travail, soit de faire remonter leurs contributions aux présidents des parcs ou à Mme PERRON ou directement aux pilotes des groupes de travail.

Il informe également de l'avis favorable rendu par le CMUB sur le projet d'extension de la réserve naturelle des TAAF et du périmètre de protection autour de la réserve.

Renouvellement du Conseil de gestion

Le Président rappelle que le Conseil de gestion a été installé pour 5 ans le 22 février 2013 et doit donc être renouvelé avant le 22 février 2018.

Les préfets commissaires du Gouvernement doivent désigner par arrêté préfectoral conjoint les membres siégeant intuitu personae, dans les conditions prévues par le décret de création du Parc. Pour ce faire, ils devront saisir au mois de juin les organismes afin que ces derniers désignent des représentants. Ces désignations devront intervenir au plus tard en août afin que l'arrêté de nomination des nouveaux membres soit pris avant la fin d'année 2017.

L'objectif est que cette désignation intervienne en fin d'année pour réunir le nouveau conseil et faire les élections début 2018, avant le 22 février.

PROCHAIN CONSEIL DE GESTION

Après échanges, il est acté que le prochain conseil de gestion se tiendra en audio-conférence le **jeudi 12 octobre 2017**.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Séance du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses du 21 mars 2017

Liste des participants

Membres présents ou représentés

M. Bernard CRESSENS, représentant d'une association nationale de protection de l'environnement, Président du Conseil de gestion.

M. Jean-Pierre CHARPENTIER, personnalité qualifiée, Président du conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises, Vice Président du Conseil de gestion.

M. Michel CHARPENTIER, représentant d'une association de protection de l'environnement mahoraise (Naturalistes de Mayotte), Vice-Président du Conseil de gestion.

Mme Bichara BOUHARI- PAYET, Présidente du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte.

Mme Anne TAGAND, Secrétaire Général des Terres australes et antarctiques françaises, représentant de l'Etat.

M. Alexandre TROUVILLIEZ, représentant du Chef de district des îles Eparses, représentant de l'Etat.

M. Cédric MARTEAU, Directeur de l'environnement des TAAF et directeur de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, représentant de l'Etat (en audio-conférence).

M. Nicolas MARIEL, représentant du Directeur de la mer du sud de l'océan Indien, représentant de l'Etat.

M. Henri LEVET, Commandant de la zone maritime du sud de l'océan Indien, représentant de l'Etat.

M. Abdallah TOILIBOU, représentant des organisations représentatives des professionnels, représentant de la pêche artisanale mahoraise (Copemay).

M. Ahmed SUBRA, représentant des organisations représentatives des professionnels, représentant de la pêche artisanale mahoraise (Capam).

Mme Violaine DULAU, représentante d'une association intervenant pour la protection de l'environnement en océan Indien (Globice).

Mme Pascale CHABANET, personnalité qualifiée, spécialiste des récifs coralliens (en audio-conférence).

Mme Patricia RICARD, personnalité qualifiée, membre du Conseil consultatif des terres australes et antarctiques françaises (audio-conférence).

Membres ayant donné procuration

Mme Isabelle AUTISSIER, personnalité qualifiée, membre du Conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises, donne procuration à **M. Bernard CRESSENS**.

M. Jérôme BOURJEA, personnalité qualifiée, spécialiste de la mégafaune marine, donne procuration à **Mme Violaine DULAU**.

M. Francis MARSAC, personnalité qualifiée, spécialiste en halieutique, donne procuration à **Mme Pascale CHABANET**.

Membres excusés

M. Patrick VARELA, représentant des organisations représentatives des professionnels, représentant des activités professionnelles de nautisme.

M. Patrick LEBRETON, personnalité qualifiée, membre du Conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises.

M. Yvon RIVA, représentant des organisations représentatives des professionnels, représentant de la pêche hauturière (Orthongel).

Commissaires du Gouvernement.

Mme Cécile POZZO DI BOGO, Préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises.

Excusé : **M. Dominique SORAIN**, Préfet de la Réunion, délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer dans la zone maritime sud de l'océan Indien.

Participants non membres du Conseil de gestion

Mme Cécile PERRON, directrice déléguée du Parc naturel marin des Glorieuses

Mme Isabelle BEDU, directrice adjointe en charge du service ingénierie du Parc

Mme Caroline BALLERINI, directrice adjointe en charge du service opérations du Parc

M. Marc-Henri DUFFAUD, chargé de mission espèces et habitats du Parc

Mme Anne-Laure CLEMENT, chargée de mission Parc naturel marin des Glorieuses aux TAAF

M. Clément QUETEL, chef de service de la réserve naturelle terrestre des Terres australes françaises aux TAAF

M. Dominique PERSON, Directeur du CROSS Réunion